



GRAND NARBONNE TRIATHLON

GRAND PRIX
DIVISION 3

TRIATHLON

DE LA CÔTE DU MIDI

27 / 04 / 2025

NARBONNE PLAGE

CIRCUIT SUR ROUTE FERMÉE

TRIATHLON OPEN

GRAND PRIX D3
HOMME
GRAND PRIX D3
FEMME

TRIATHLON X5

NOS PARTENAIRES



REGLEMENT

ARTICLE 1 : Général

Le GNT_EVENTS_NARBONNE_PLAGE_TRI est organisé le dimanche 27 avril 2025 par le Grand Narbonne Triathlon sur la commune de NARBONNE PLAGE (11).

Le règlement s'appuie sur la Réglementation Sportive de la FFTri.

- Le fait de s'inscrire à l'une de ces épreuves implique l'obligation de se conformer à la Réglementation Générale de la Fédération Française de Triathlon.
<https://www.fftri.com/pratiquer/reglementation-sportive/>

ARTICLE 2 : Inscriptions

- Les inscriptions se font par internet uniquement jusqu'au 23 avril 2025 à 22h00. Passé cette date, toute inscription sera impossible.
- Le nombre de concurrents par course est limité :
 - S Open : 150
 - S Grand Prix D3 Hommes : 150
 - S Grand Prix D3 Femmes : 150
 - XS : 150.
- L'épreuve est ouverte aux licenciés FFTri et aux non licenciés selon les règles de la FFTri.
- Pour les non licenciés, la souscription à un Pass Compétition est obligatoire moyennant une majoration tarifaire conformément à la réglementation de la FFTri, avec présentation d'un certificat médical de « non contre-indication à la pratique du Triathlon en compétitions de moins d'un an »
- Concernant les Licences des Fédérations Etrangères, les règles édictées par les directives de la FFTri s'appliquent pour chacune d'elles.
- L'inscription des mineurs est soumise à une autorisation du représentant légal.
- Toute inscription INCOMPLETE ne sera pas prise en compte (Inscriptions en ligne –pièces justificatives et paiement). Toute inscription incomplète ne sera pas enregistrée.

ARTICLE 3 : Retrait des dossards

Le retrait des dossards est soumis à la présentation des pièces suivantes :

- Justificatif d'inscription
- Pièce d'identité
- Licenciés Compétition : Licence FFTri valide (année en cours)
- Non Licenciés compétition ou non Licencié : Certificat Médical de « non contre-indication à la pratique du Triathlon en compétition » de moins d'un an.
- Licences fédérations Etrangères : Licence de l'année en cours.
- Mineurs : Autorisation signée par le Responsable Légal.
- Les dossards peuvent être retirés par une même personne d'un même club sur présentation de sa licence FFTri.
- Tout manquement à l'article 3 du règlement entraînera un refus du départ par l'organisateur.

Cas particulier de Grand Prix D3 Hommes et Femmes : Une pochette par équipe comprenant l'ensemble des dossards (avec la liste des athlètes correspondant) sera mise à disposition et devra être récupérée par le capitaine de l'équipe.

3-1 Divers :

- Un seul dossard sera fourni par l'organisateur, la ceinture porte dossard est indispensable. Les épingles ne seront pas fournies par l'organisation.

- Une puce pour le chronométrage sera remise à chaque concurrent. En cas de perte ou de non restitution de la puce, le concurrent devra s'acquitter du montant de 30 euros pour rembourser le prestataire de chronométrage.

ARTICLE 4 : Sécurité

- La pratique du Triathlon, du Duathlon ou de l'Aquathlon demande un certain niveau d'entraînement et une bonne condition physique. Chaque concurrent qui participe à la compétition le fait sous sa responsabilité (ou celle de ses parents pour le mineur)
- Partie Natation : Elle aura lieu dans la mer face à la Zone de Transition. (La température de l'eau sera annoncée 1 heure avant le départ par l'arbitre principal).
- La course à pied se déroulera sur le Front de mer à Narbonne Plage.
- Il est interdit aux concurrents de recevoir une quelconque aide extérieure à celle mise en place par l'organisation sous peine de disqualification.
- L'organisation décline toute responsabilité quant aux accidents, ainsi qu'aux dégradations des effets personnels qui pourraient se produire au cours de la manifestation, dus au non-respect du Code de la Route, ou au non-respect des consignes de sécurité mises en place. En aucun cas l'athlète ou un accompagnateur ne pourra faire valoir de droits quelconques vis à vis de l'organisateur.
- La responsabilité des organisateurs est dérogée dès abandon, disqualification, arrêt sur décision médicale, arbitrale ou autre décision des organisateurs.

ARTICLE 5 : La zone de transition

- La zone de transition est ouverte et surveillée 1 heure avant le début des courses et jusque 30' après l'arrivée du dernier concurrent.
- L'accès à cette zone est STRICTEMENT interdit au public ou accompagnateurs. Seuls les concurrents munis d'un dossard y auront accès.
- Les affaires seront récupérées sur présentation du dossard à la personne désignée responsable. Sans cette présentation le matériel ne pourra être récupéré.
- L'organisation décline toute responsabilité quant aux vols ou dégradations des effets personnels entre concurrents qui pourraient se produire dans la zone de transition.

ARTICLE 6 : Annulation et adaptation aux conditions climatiques

- En cas de force majeure (intempéries exceptionnelles ou interdiction administrative), l'organisation se réserve le droit de modifier les épreuves et leur déroulement (Parcours, Horaires..) ou d'annuler la manifestation. Dans ce dernier cas les droits d'inscription seront remboursés dans la limite des frais engagés par l'organisation et hors coûts prélevés par le site d'inscription en ligne.
- Si les conditions climatiques l'imposent, le triathlon pourra être transformé en duathlon
- Tout désistement d'un concurrent doit être notifié par le biais d'un justificatif valable (Certificat médical ou autre motif grave laissé à l'appréciation de l'organisateur) pour donner lieu au remboursement de l'inscription (hors coûts prélevés sur le site d'inscription en ligne). Toutefois, les concurrents qui se désisteront au cours des huit derniers jours précédant la course, ne seront pas remboursés des frais d'inscription.

ARTICLE 7 : Les épreuves

- TRIATHLON XS : 400m de natation – 10km de Vélo – 2,5km de Course à pied (à partir de catégorie Benjamin)
- TRIATHLON S Open et GP D3 : 750m de natation – 20km de Vélo – 5km de Course à pied (à partir de catégorie Cadet)

ARTICLE 8 : Classements et Récompenses

Seuls les athlètes présents pourront venir retirer leurs récompenses.

- TRIATHLON S Open et GP D3 : 3 premiers scratch et le premier de chaque catégorie (cadet Junior Sénior Master) Femmes et Hommes.
-
- TRIATHLON XS : 3 premiers scratch et le premier de chaque catégorie (Minimes, Benjamins) Femmes et Hommes.

Les récompenses seront remises au fur et à mesure des arrivées des premiers sur chaque course après validation des résultats par le corps arbitral.

ARTICLE 9 : Label Mixité

Les épreuves se déroulent avec le Label Mixité, un départ sera certes donné en commun mais avec séparation entre les hommes et les femmes.

Pour les Grands Prix D3 il y aura 1 course Hommes et 1 course Femmes

ARTICLE 10 : Label Développement Durable

- Le triathlon se déroule sur le domaine public, l'attention des concurrents est attirée sur le respect de l'environnement dans lequel ils vont évoluer.
- Des zones de propreté seront mises en place pour se débarrasser des déchets.
- Le non-respect des zones de propreté entrainera une disqualification du concurrent.

ARTICLE 11 :

- Le simple fait de s'inscrire et participer à la course implique de connaître et d'accepter le présent règlement, d'avoir étudié les parcours ainsi que de connaître les règles de la FFTri.
- En cas d'abandon, le concurrent s'engage à remettre sa puce et son dossard à l'organisation. La non restitution de la puce entraînera une facturation de 20 euros à la charge du concurrent.

ARTICLE 12 :

Stationnements - Chronologie

Parkings disponibles pour les concurrents : Front de mer Narbonne Plage, avenue du Languedoc et avenue des Muriers de Chine.

- Retrait des dossards à partir du 26 avril de 17h00 à 18h00 et le 27 avril à partir de 07h00 jusqu'à 12h30
- 07h30 Ouverture de la Zone de Transition Triathlons S
- 08h30 Départ Triathlon S Open
- 10h30 Départ Triathlon S GP D3 H
- 13h00 Départ Triathlon S GP D3 F
- 14h30 Départ Triathlon XS

ARTICLE 13 : DROIT A L'IMAGE _ PRISE DE CONNAISSANCE

- Chaque concurrent, de par son inscription à l'une des courses, accepte l'utilisation de son image par l'organisation ou toute entité ayant reçu l'accord de l'organisation, sur tout type de support, sans limite de temps. L'organisateur est libre du droit d'image sur les photos ou vidéos prises à des fins publicitaires ou commerciales.
- Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance de ce règlement et accepte l'intégralité de ses termes.

ARTICLE 14 : BREIFING DE L'EPREUVE

NATATION : La partie natation se déroule proche de la Zone de Transition, en mer. Le parcours de toutes les épreuves vous sera expliqué avant les départs.

La mise en place devrait se rapprocher du plan ci-dessous :



VELO : AVEC DRAFTING

- **TRIATHLONS S Open et GP Division 3 H et F: PARCOURS A FAIRE 5 FOIS**

Avenue du Languedoc (rond-point parking Hospitalet Beach), demi-tour avant le Rond-point de la Garrigue, demi-tour avant le Rond-point du camping Côte des Roses et retour rond-point parking Hospitalet Beach.

- **TRIATHLON XS : PARCOURS A FAIRE TROIS FOIS**

Avenue du Languedoc (rond-point parking Hospitalet Beach), Rond-point de la Garrigue, Rond-point du camping Côte des Roses et retour rond-point parking Hospitalet Beach.

Courses ouvertes par motocyclistes et fermées (pour les plus longues) par voiture balai.

Signalisation au sol en rose.

COURSE A PIED : (1 boucle pour le XS – 2 boucles pour le S)

Pour les trois courses, elles se dérouleront sur le Front de Mer à Narbonne Plage. La signalisation sera également matérialisée par de la peinture (temporaire) rose au sol ou rubalise. Les demis tours seront matérialisés par des panneaux demi tours.

RAVITAILLEMENTS COURSE A PIED

- 1 Flasque sera donnée dans la pochette d'inscription, un bar à Eau sera disponible pour l'ensemble des concurrents
- Zone arrivée